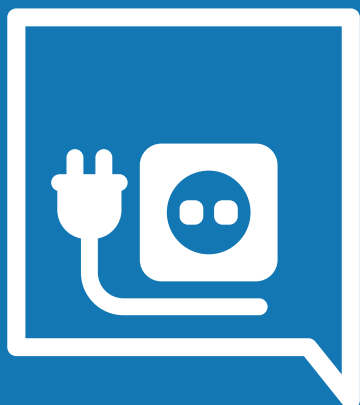




**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Auvergne-Rhône-Alpes



S'INFORMER
POUR RÉUSSIR



PANORAMA 2015



Édition 2016

CHIFFRES CLÉS ET CONJONCTURE DE L'ARTISANAT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES





Comme chaque année, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat publie son panorama régional. L'édition 2016 vous présente la situation de l'artisanat à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes. Notre région compte, au 31 décembre 2015, près de 158 000 entreprises, réparties sur 12 départements. Cela en fait la deuxième région française par le nombre de ses artisans. C'est un secteur incontournable : vitalité des territoires ruraux, urbains ou périurbains; attractivité; tourisme; compétitivité des grands groupes industriels ; image à l'international... reposent sur le dynamisme de l'entrepreneuriat artisanal.

Au-delà de la présentation des chiffres clés de ce secteur, ce panorama s'attache à faire un « zoom » sur quelques sujets d'actualité pour l'artisanat : le poids croissant de la micro-entreprise dans les entreprises en création, qui constitue une voie d'accès à l'entrepreneuriat et l'emploi dans une période de crise ; les évolutions dans la transmission-reprise d'entreprise avec des parcours de cédants-repreneurs plus diversifiés, ...

Ces observations statistiques doivent permettre d'orienter l'action des CMA, pour accompagner au mieux les entreprises. Préserver les savoir-faire, promouvoir l'innovation, s'adapter à de nouveaux usages, sont quelques-uns des défis que nous devons relever ensemble dans les années à venir.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Alain Berlioz-Curlet
Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes.

→ QU'EST-CE QU'UN ARTISAN ?

Sur le plan juridique, le secteur économique de l'artisanat se définit en fonction de l'activité exercée et de la taille de l'entreprise :

- L'activité : sont artisanales les entreprises exerçant une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services, à titre principal ou secondaire, et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État
- L'effectif : l'entreprise emploie moins de 10 salariés à sa création. Les chefs d'entreprise qui le souhaitent peuvent rester immatriculés au Répertoire des Métiers au-delà de ce seuil (droit de suite).

L'Artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est :

- Près de 158 000 entreprises au 31.12.2015
- + 3,7 % entreprises artisanales entre 2014 et 2015
- Plus de 21 000 nouvelles immatriculations en 2015
- Près de 14 800 entreprises radiées en 2015
- Plus de 20 000 apprentis au 31.12.2015

L'ARTISANAT, SECTEUR DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

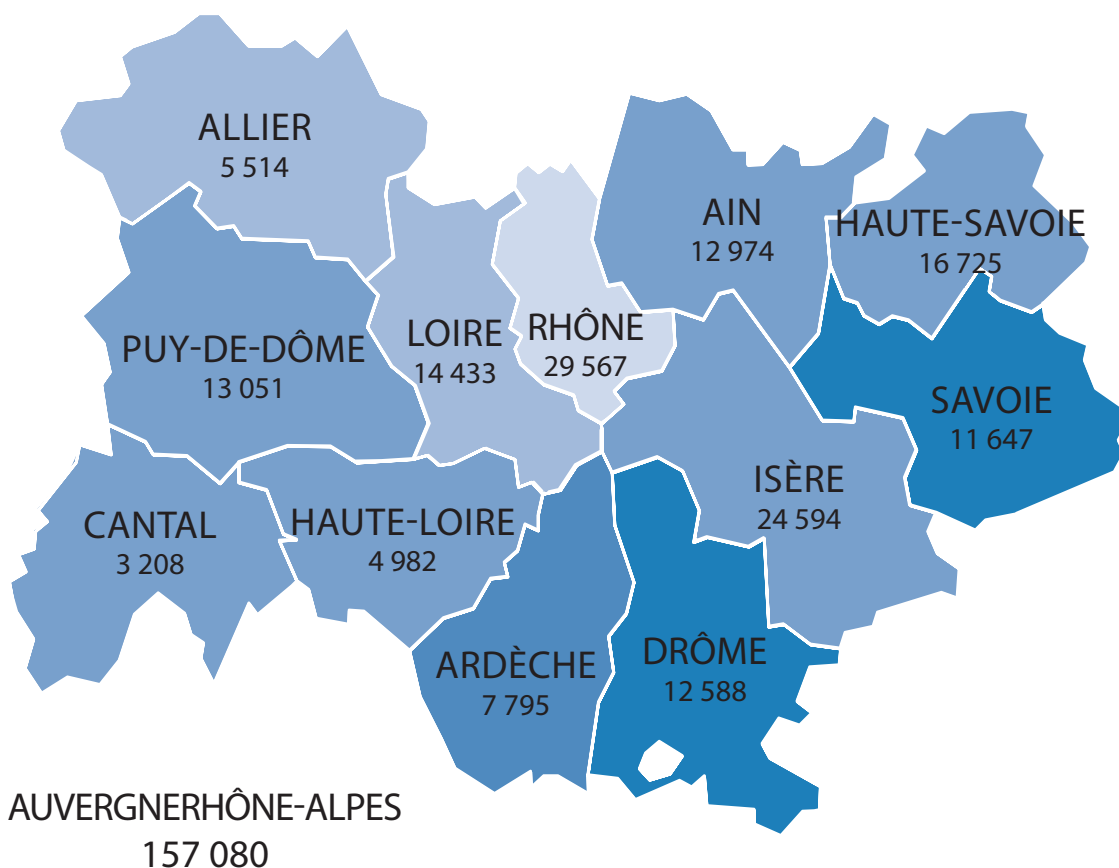
Au 31 décembre 2015, c'étaient près de 158 000 entreprises artisanales qui étaient inscrites au Répertoire des Métiers. L'artisanat représente ainsi près d'un tiers des entreprises de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'artisanat est un secteur qui continue de croître et d'attirer de nouveaux créateurs d'entreprises, avec une progression de 3,7 % du volume d'entreprises en 2015 par rapport à 2014. Si la reprise économique, dont les effets ont commencé timidement à se faire sentir l'année passée, est un facteur d'explication, cette croissance peut également s'expliquer par le régime de la micro-entreprise, moteur de la création d'entreprises depuis sa création en 2009.

Les entreprises artisanales ont la particularité d'être implantées sur l'ensemble du territoire sans exception ou presque, puisque 98 % des quelques 4 200 communes d'Auvergne-Rhône-Alpes accueillent au moins une entreprise artisanale.

Cependant, la densité artisanale, c'est-à-dire le nombre d'entreprises artisanales rapporté à la population, varie de manière assez forte d'un département à l'autre. Elle est particulièrement forte dans des territoires ruraux ou péri-urbains, où l'artisanat continue de jouer un rôle important en termes de cohésion, d'animation du territoire et d'attractivité.

→ NOMBRE D'ENTREPRISES PAR DÉPARTEMENT



Densité Artisanale (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) :



1

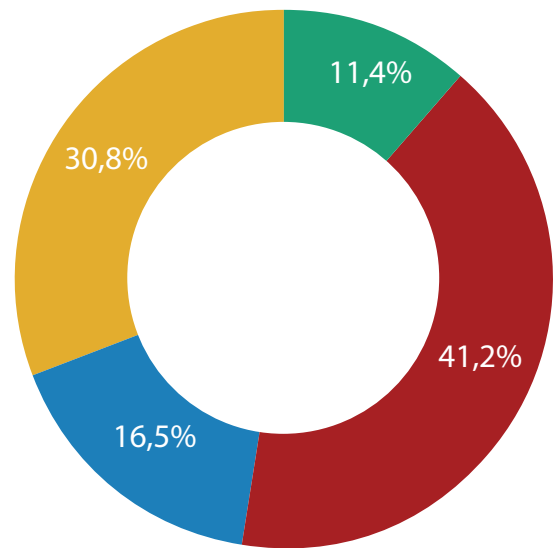
UN TISSU ARTISANAL DIVERSIFIÉ, FORT DE CERTAINES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, les quatre grands secteurs d'activité de l'artisanat se retrouvent dans les mêmes proportions qu'au niveau national : le bâtiment reste ainsi le secteur prédominant avec 41,2 % des entreprises artisanales, suivi par les services (30,8 %).

La fabrication représente toutefois au niveau régional une part plus importante de l'artisanat qu'au niveau national (3 points de plus), en raison des bassins industriels qui se maintiennent dans la région (Vallée de l'Arve, Oyonnax, Clermont-Ferrand...).

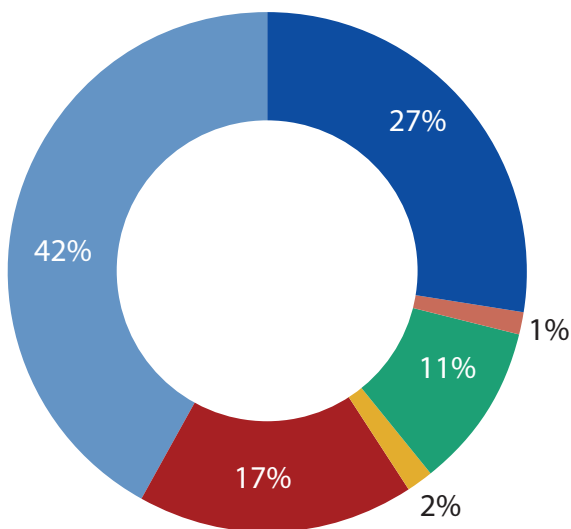
Les entreprises de l'alimentation sont également particulièrement représentées dans certains départements.

→ RÉPARTITION DES ENTREPRISES ARTISANALES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2015



■ Bâtiment ■ Fabrication ■ Services ■ Alimentation

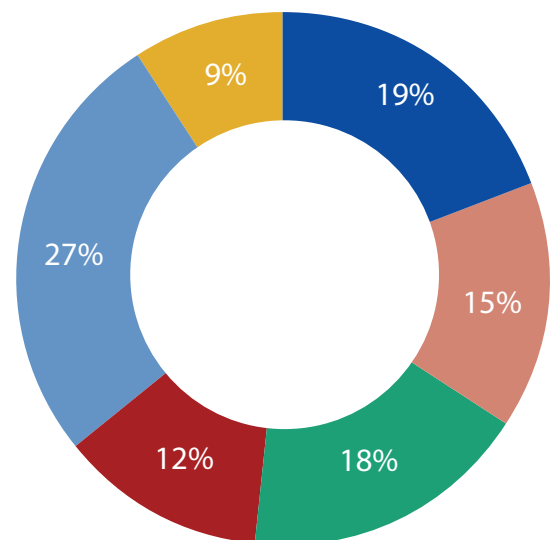
→ RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE L'ALIMENTATION PAR SOUS-SECTEUR



■ Boulangerie-Pâtisserie ■ Fab. de produits laitiers
 ■ Fab. d'autres produits alimentaires (y compris plats préparés) ■ Production de boissons
 ■ Viandes - hors fabrication de plats à emporter ■ Fabrication de plats à emporter

Dans le secteur de l'alimentation, plus de 40 % des entreprises sont spécialisées dans la fabrication artisanale de plats à emporter. La boulangerie-pâtisserie arrive ensuite avec 27 %, suivie du secteur des viandes, notamment avec la boucherie et la charcuterie.

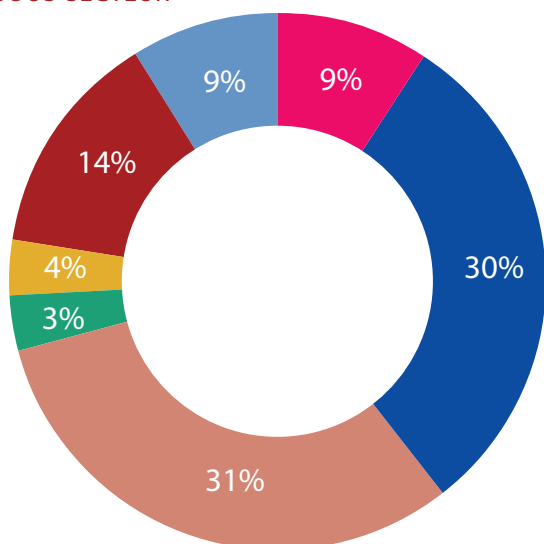
→ RÉPARTITION DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT PAR SOUS-SECTEUR



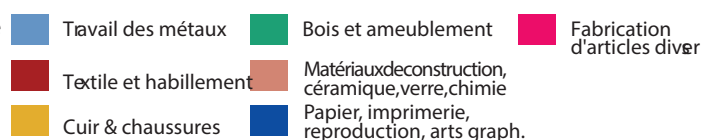
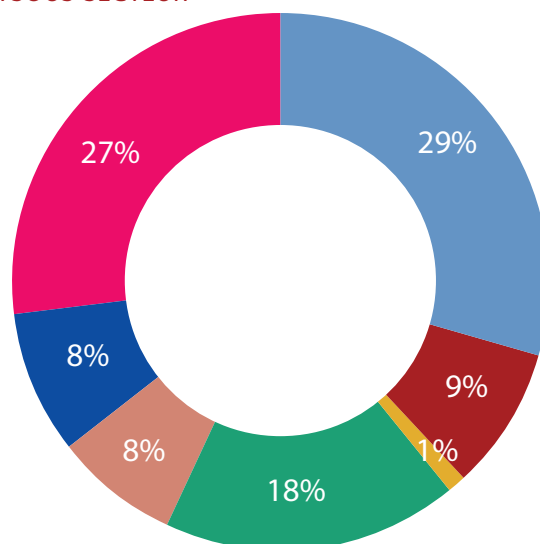
■ Maçonnerie ■ Menuiserie serrurerie ■ Aménagement, finitions
 ■ Couverture plomberie chauffage ■ Installation électrique ■ Terrassement et travaux divers

Parmi les entreprises du secteur du bâtiment, 27 % relèvent de l'aménagement et des finitions, secteur qui est également le plus important de tout l'artisanat en nombre d'entreprises. La maçonnerie arrive en 2^e place du secteur bâtiment avec 19 % et la menuiserie suit de près avec 18 % des entreprises qui s'y rattachent.

→ RÉPARTITION DES ENTREPRISES DES SERVICES PAR SOUS-SECTEUR



→ RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE LA FABRICATION PAR SOUS-SECTEUR



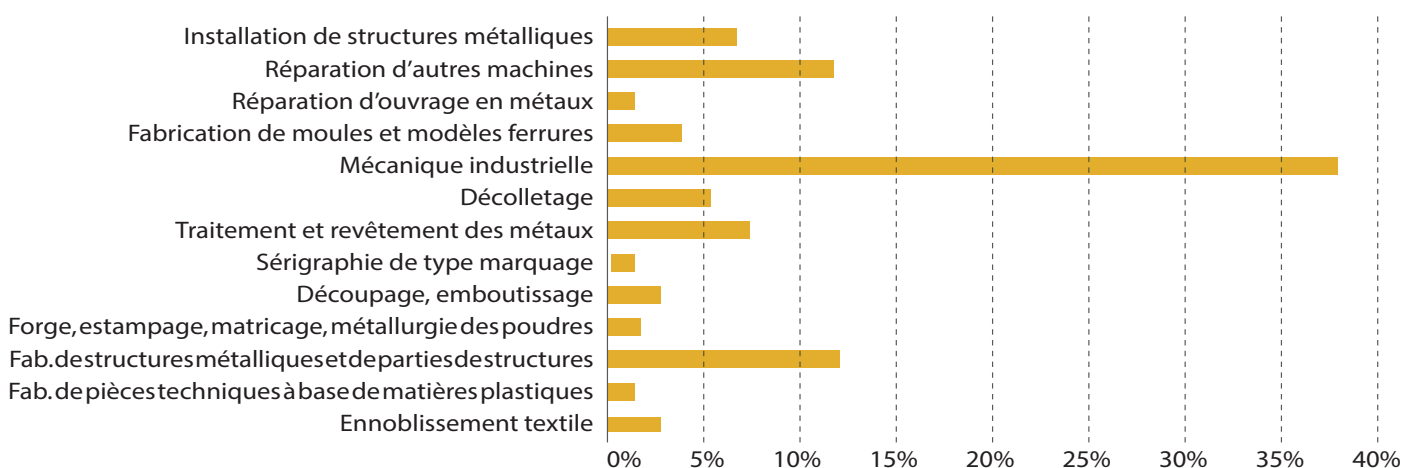
Le secteur des services se répartit principalement entre les deux secteurs de la réparation et de la blanchisserie, teinturerie et soins à la personne. Le sous-secteur des soins à la personne est d'ailleurs le deuxième de l'artisanat en termes de nombre d'entreprise. Les activités de nettoyage occupent également une part importante avec 14 % des entreprises de services.

Près de 30 % des entreprises de la fabrication font partie du domaine du travail des métaux : métallurgie, chaudronnerie, fabrication de coutellerie, outillage, machines, ou encore mécanique. Le 2^e sous-secteur regroupe les entreprises fabriquant divers articles comme l'horlogerie-bijouterie ou le matériel médical.

Le bois et l'ameublement (ébénisterie par exemple) représente également une part non négligeable de la fabrication avec 18 % des entreprises.

□ LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

→ RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE PAR SOUS-SECTEUR



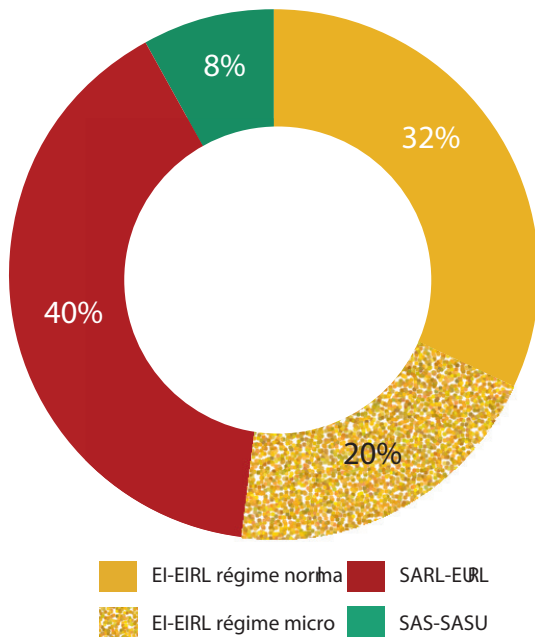
L'artisanat régional compte près de 4 700 entreprises intervenant dans la sous-traitance industrielle, soit 18 % du total national. Ces entreprises artisanales font majoritairement partie du secteur de la fabrication, mais 13 % d'entre elles relèvent également des services, plus particulièrement de la réparation. La mécanique industrielle est le domaine le plus important dans la sous-traitance industrielle artisanale (37%), puis viennent la fabrication de structures métalliques (12%) et la réparation de machines (11,7%), activité qui n'est pas uniquement tournée vers l'industrie.

Compte-tenu de cette importante spécificité régionale, les CMA d'Auvergne-Rhône-Alpes mettent en œuvre de nombreuses actions de conseil et de promotion à destination des entreprises de ce secteur. Elles les accompagnent notamment sur des rendez-vous d'affaires, des missions export et des salons spécialisés de la sous-traitance industrielle : à Paris, Rennes, Besançon, Toulouse et plus particulièrement sur le RIST, salon régional annuel qui fêtera ses 30 ans à Valence (Drôme) du 21 au 23 mars 2017.

Les explications méthodologiques sur les activités relevant de la sous-traitance industrielle se trouvent en page 14.

UN TISSU ARTISANAL QUI RAJEUNIT ET FAIT LA PART BELLE AUX ENTREPRISES INDIVIDUELLES

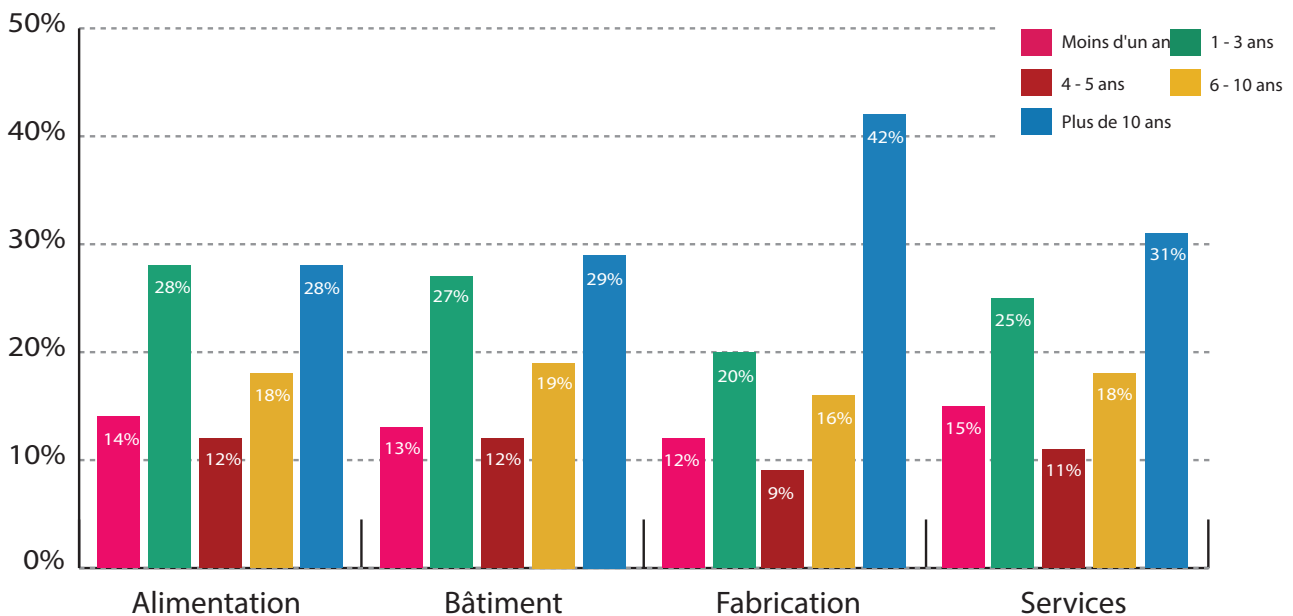
→ RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR FORME JURIDIQUE



Plus de la moitié des entreprises artisanales d'Auvergne-Rhône-Alpes restent des entreprises individuelles, un chiffre stable par rapport à 2014 (50 %). La part des micro-entreprises monte quant à elle à 20 %, contre 16 % en 2014.

La deuxième forme juridique la plus répandue parmi les entreprises artisanales est la Société Anonyme à Responsabilité Limitée. La SARL unipersonnelle (EURL), en forte croissance au cours de la dernière décennie, a contribué à la stabilisation du nombre de sociétés par rapport aux entreprises individuelles. Depuis quelques années néanmoins, c'est le statut de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) qui connaît un succès grandissant auprès des créateurs d'entreprises qui souhaitent se lancer seuls (en 2015, 13 % des créations d'entreprises sont des SAS ou SASU).

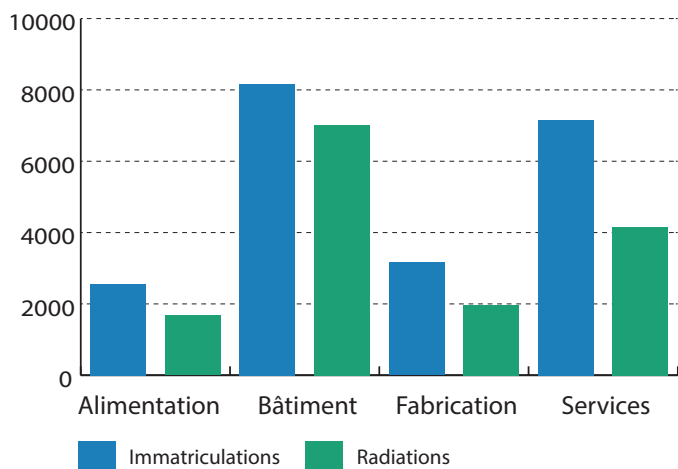
→ ANCIENNETÉ DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



La répartition des entreprises artisanales par ancienneté se maintient globalement dans les mêmes proportions que l'année dernière. Près de 40 % des entreprises artisanales ont entre 0 et 3 ans d'existence, 29 % ont entre 4 et 10 ans et environ un tiers ont plus de 10 ans. On observe cependant que les entreprises de moins d'un an représentent une part plus importante en 2015 qu'en 2014, avec 13,5 % au lieu de

11,6 %, de même que les entreprises de 4 à 5 ans (+ 1,7 point). Les entreprises artisanales de la fabrication continuent de se démarquer : elles sont en moyenne plus anciennes, avec 42 % qui ont plus de 10 ans d'existence, contre 28 à 31 % dans les autres secteurs. Au contraire, seules 32 % d'entre elles ont 3 ans ou moins, contre 40 à 42 % dans les autres secteurs.

→ NOMBRE D'ENTREPRISES IMMATRICULÉES ET RADIÉES EN 2015



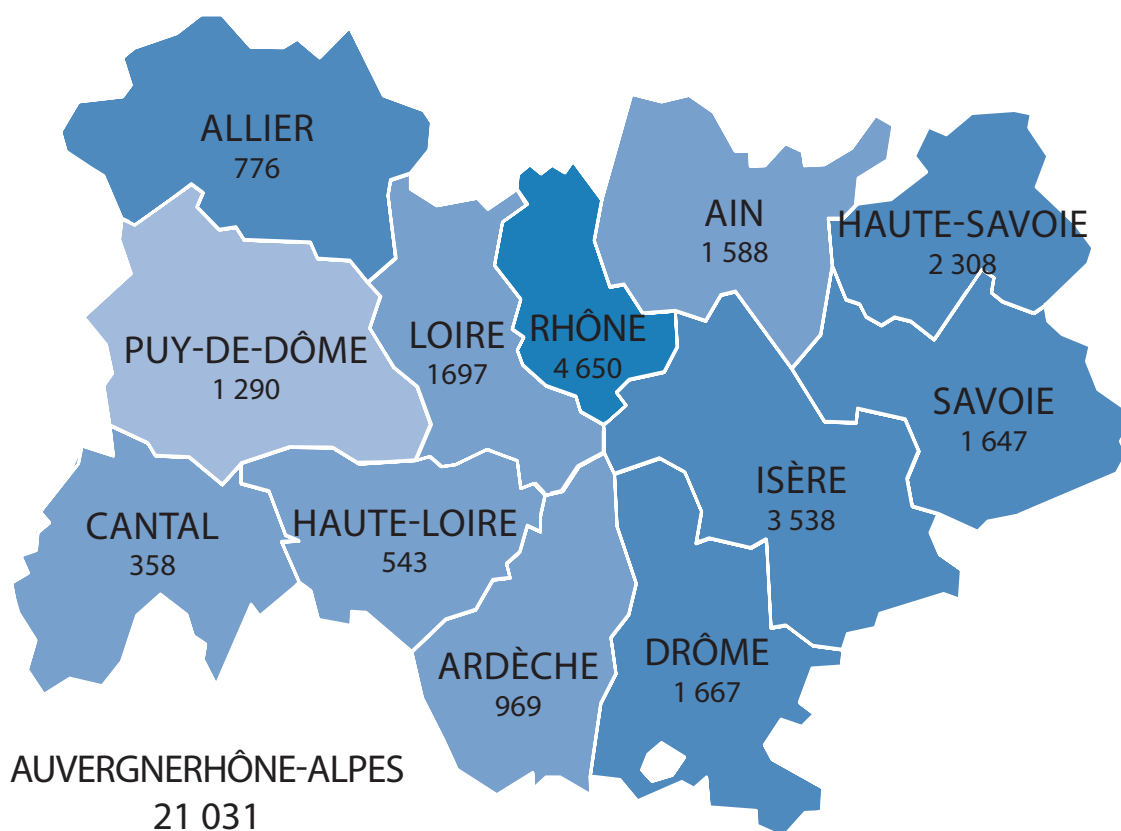
En 2015, plus de 21 000 entreprises ont été immatriculées au du Répertoire des Métiers, principalement dans les secteurs du bâtiment et des services. Le nombre d'immatriculations est ainsi en hausse par rapport à 2014 (+3000).

Le poids du bâtiment dans les immatriculations 2015 est moindre qu'en 2014, au profit des services (34 % en 2015 contre 30 % en 2014) et de la fabrication (15 % contre 12 % l'année précédente).

Dans le même temps, environ 14 800 entreprises ont été radiées, un chiffre en baisse par rapport à 2014 (-1000). Cette légère diminution du nombre de radiations peut en partie s'expliquer par la légère amélioration de la situation économique constatée en 2015.

Globalement, la différence entre les immatriculations et les radiations fait ressortir une création nette de 6 200 entreprises. Le taux de création, c'est-à-dire le nombre d'immatriculations rapporté au nombre d'entreprises total, s'établit au niveau régional à 13,4 % (en augmentation de 1,5 point par rapport à 2014). Des disparités entre les secteurs se font néanmoins toujours ressentir : dans la fabrication, le taux de création s'améliore nettement en passant de 8,7 % en 2014 à 12 % en 2015, de même dans les services où il passe de 12 % à 14,8 %. Le taux de d'immatriculation augmente dans une moindre mesure dans l'alimentation (de 13 % à 14,3 %) et celui du bâtiment reste stable aux alentours de 12,5 %.

→ NOMBRE D'IMMATRICULATIONS



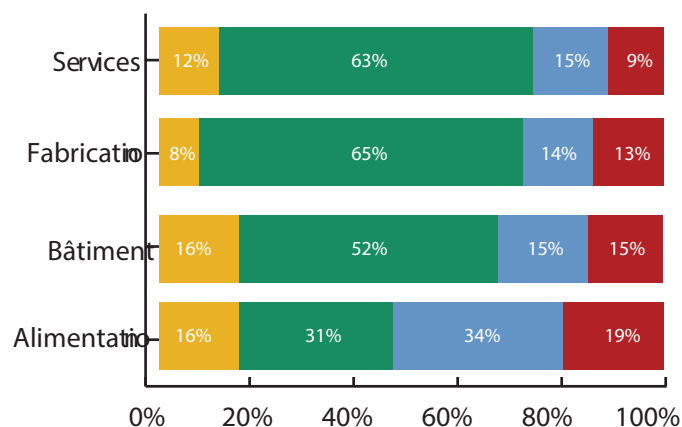
Taux de création par département en %



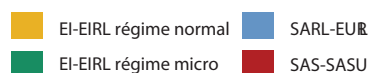
Zoom sur la création d'entreprises en 2015

Certains secteurs de l'artisanat enregistrent ainsi davantage de créations d'entreprises, contribuant au renouvellement du tissu artisanal. Sans surprise, le bâtiment et les services représentent à eux deux 73 % des créations d'entreprises artisanales (nombre d'immatriculations au Répertoire des Métiers) en 2015. Cependant, le tissu d'entreprises du bâtiment connaît un ralentissement de sa croissance : 39 % des entreprises ont été créées dans ce secteur en 2015 (alors que le bâtiment pèse pour plus de 41 % dans l'artisanat régional).

→ FORME JURIDIQUE DES ENTREPRISES IMMATRICULÉES EN 2015



Globalement, 69 % des entreprises artisanales immatriculées en 2015 sont des entreprises individuelles (personnes physiques) : 14 % sous le régime classique et 55 % sous le régime micro-social (ex autoentrepreneur). De grandes différences peuvent là aussi être constatées d'un secteur d'activité à un autre : moins de 50 % des nouvelles entreprises de l'alimentation sont des entreprises individuelles, contre 75 % dans les services.



Les micro-entreprises en 2015

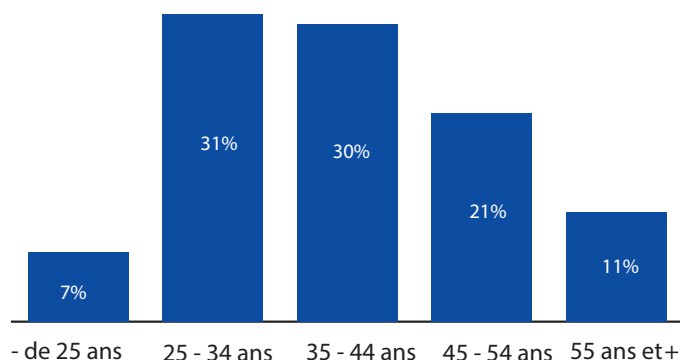
La part des micro-entreprises dans les immatriculations en 2015 s'établit à 55 %, contre environ 20 % dans le total d'entreprises artisanales actives en 2015, avec des disparités selon les départements : 48 % en Haute-Savoie, et jusqu'à 67,5 % en Ardèche. Ce régime simplifié favorise donc la création d'entreprises dans l'artisanat, notamment dans les secteurs de la fabrication et des services où il est fortement plébiscité. Pour autant, selon une étude de l'INSEE publiée en 2016, seuls 62 % des auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 ont réellement démarré une activité et uniquement la moitié d'entre eux exerce encore au bout de 3 ans. Un certain nombre d'entreprises créées sous ce régime visent en effet un complément d'activité et non une activité principale ; mais ce constat révèle toutefois une certaine fragilité chez ces nouvelles entreprises.

Depuis 2015, le Stage de Préparation à l'Installation, formation à la gestion d'entreprise obligatoire pour les créateurs, est devenu obligatoire pour les micro-entrepreneurs également (sauf certaines dérogations). Cela a notamment eu pour effet de doubler le nombre de stagiaires accueillis par les CMA pour cette formation en 2015 par rapport à 2014.

Quel est le profil de ces nouveaux chefs d'entreprises ?

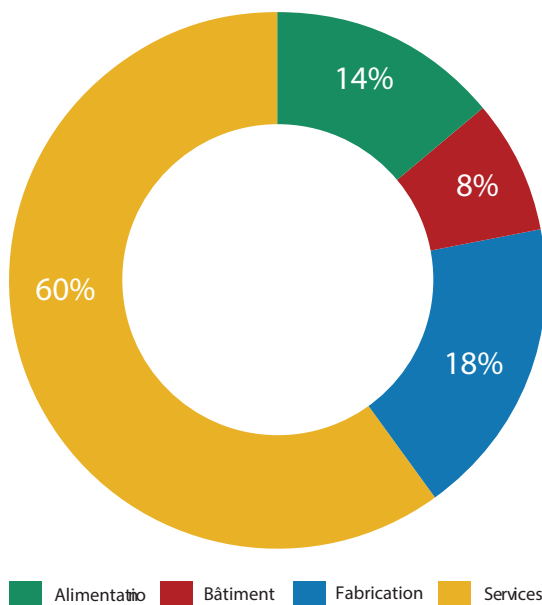
38 % des créateurs d'entreprise artisanale avaient moins de 35 ans en 2015. Dans le secteur des services, cette proportion passe à plus de 40 %.

→ ÂGE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES IMMATRICULÉES EN 2015



Par ailleurs, 27 % des créateurs d'entreprises en 2015 sont des femmes. Le profil des dirigeants rajeunit donc et se féminise. Là encore, de fortes disparités perdurent : Les nouvelles dirigeantes travaillent en majorité (56 %) dans le secteur des services et pour 22 % d'entre elles dans le secteur de la fabrication.

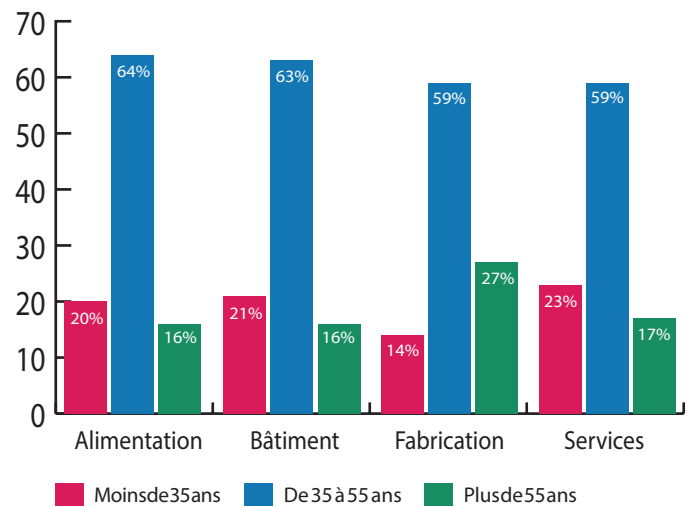
→ RÉPARTITION DES FEMMES DIRIGEANTES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2015



Un peu plus de 20 % des chefs d'entreprises artisanales sont des femmes, une proportion qui reste stable depuis plusieurs années. La plupart d'entre elles (60 %) exercent dans les services, une tendance qui s'accroît par rapport à 2014 (+ 3 % des dirigeantes de l'artisanat qui travaillent dans les services). À l'inverse, elles sont moins nombreuses à être à la tête d'une entreprise du bâtiment (- 3 %). La part des dirigeantes exerçant dans le secteur alimentaire a également diminué de 2 % au profit de la fabrication (+2 %). Ainsi, d'un secteur à l'autre, les disparités s'accroissent : dans le bâtiment, les femmes ne représentent plus que 4 % des chefs d'entreprises en 2015 contre 6 % en 2014 ; 24 % dans l'alimentation en 2015 contre 28 % en 2014 ; tandis que dans les services et dans la fabrication cette proportion reste stable (respectivement 42 % et 23 %).

Globalement, les femmes dirigeantes sont un peu plus jeunes avec 25 % de moins de 35 ans contre 19 % pour les hommes.

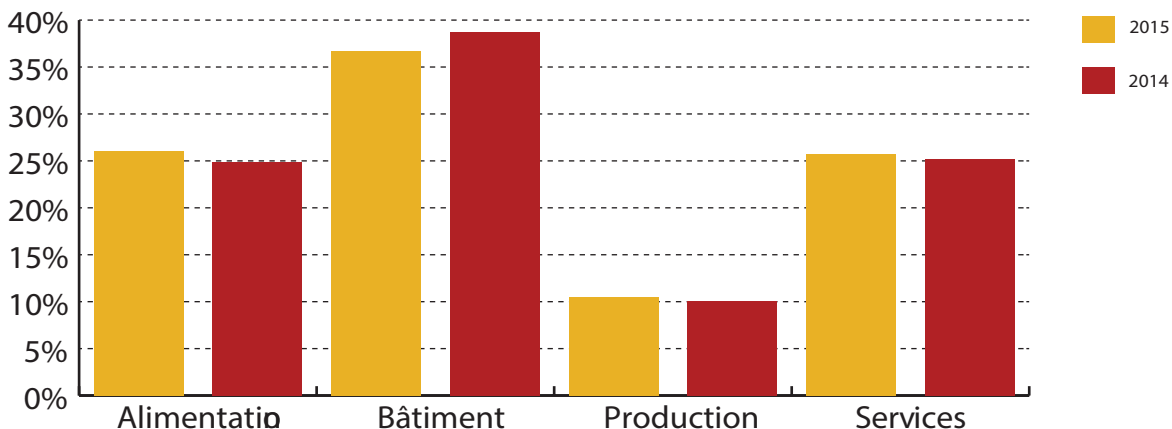
→ ÂGE DES DIRIGEANTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



La pyramide des âges des dirigeants d'entreprises artisanales actives a peu évolué en 2015. Ils sont toujours une majorité à avoir entre 35 et 55 ans (plus de 60 % d'entre eux), un peu plus de 20 % de moins de 35 ans et 18 % de plus de 55 ans. Cette répartition diffère peu d'un secteur d'activité à l'autre, hormis pour les entreprises de la fabrication : la moyenne d'âge dans ce secteur continue à être un peu plus élevée qu'ailleurs. La part des moins de 35 ans y est ainsi moins importante (seulement 14 % des chefs d'entreprises contre plus de 20 % en moyenne), tandis que la part des plus de 55 ans gagne en importance (27 % du total).

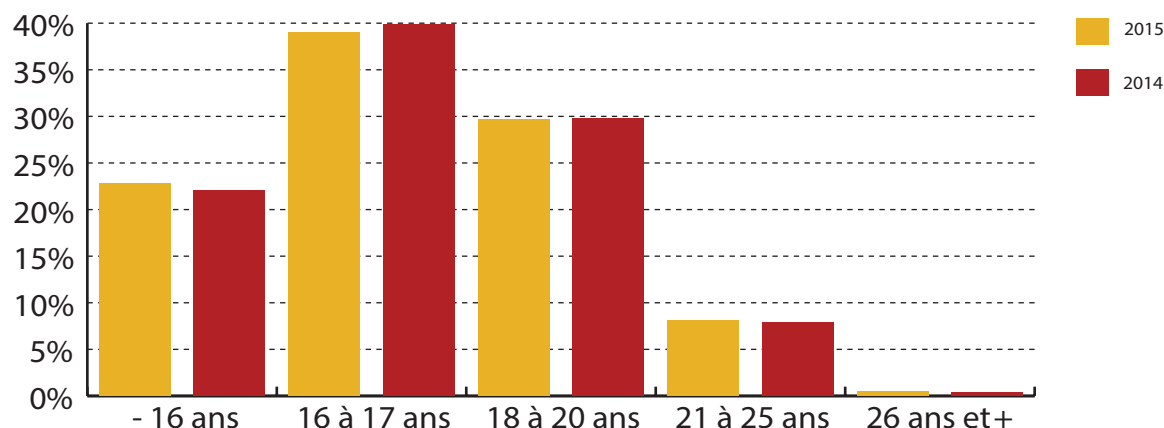


→ RÉPARTITION DES APPRENTIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Au 31 décembre 2015, la région comptait plus de 20 000 contrats d'apprentissage en cours dans l'artisanat, en diminution de 1,67 % par rapport à 2014. La baisse de régime enregistrée ces dernières années se poursuit donc cette année encore, à un rythme cependant moins soutenu. Celle-ci se fait surtout ressentir dans le secteur du bâtiment qui n'emploie plus que 36,7 % des apprentis régionaux (contre 38,8 % en 2014). Parallèlement, le secteur de l'alimentation compte davantage d'apprentis en cours de contrat en décembre 2015 (5 360) qu'en décembre 2014 (5 225).

→ ÂGE DES APPRENTIS



Tous niveaux et années d'étude confondus, les apprentis de l'année 2015 avaient en grande majorité moins de 18 ans : 21,6 % ont moins de 16 ans et 38 % ont 16 ou 17 ans. Les 18-20 ans représentent presque un tiers également. Cette structure des âges se maintient dans les mêmes proportions qu'en 2014.

Chez les filles, la part des 18-20 ans et des 21-25 ans est plus importante que chez les garçons. Le nombre de contrats d'apprentissage employant des jeunes filles a d'ailleurs très légèrement augmenté, quand celui des jeunes garçons a baissé (-2,5 %). Néanmoins, le taux de féminisation des contrats d'apprentissage reste plutôt stable avec 23,4 %.

LA TRANSMISSION, UN ENJEU MAJEUR POUR L'ENSEMBLE DES SECTEURS

La transmission des entreprises artisanales reste l'un des enjeux centraux pour les années présentes et à venir, pour favoriser le maintien des emplois et des savoir-faire artisanaux sur les territoires. Les Chambres de métiers sont engagées depuis plusieurs années dans un programme d'accompagnement spécifique des chefs d'entreprises dans leur processus de cession. L'analyse des offres de cession d'entreprises artisanales publiées sur le site www.transentreprise.com offre un premier aperçu des entreprises engagées dans cette démarche. Parmi l'ensemble des offres présentes en ligne, une sélection a été faite pour ne conserver dans cette analyse que les secteurs d'activité relevant de l'artisanat². Au total, ce sont 682 offres qui ont été étudiées.

□ PROFILS DES ENTREPRISES À CÉDER

Parmi les offres commercialisées, le secteur des services est particulièrement représenté (notamment la coiffure), ainsi que l'alimentation (restauration, boulangeries-pâtisseries, ...) : ils représentent 75 % des annonces en ligne.

Le nombre d'entreprises à céder qui ont plus de 20 ans d'existence (39 %) tend à s'accroître au fil des années. Toutefois, un peu plus d'un tiers d'entre elles ont moins de 10 ans.

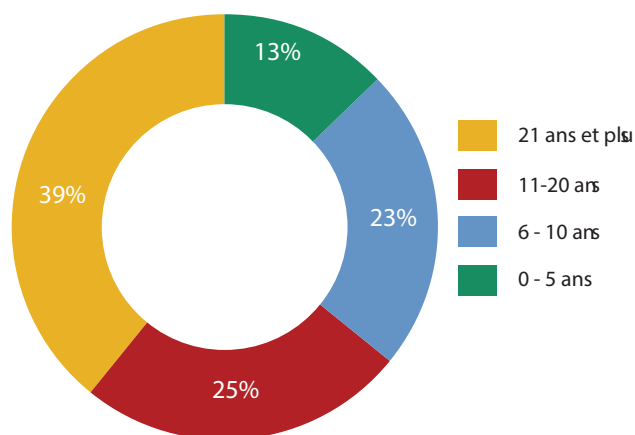
Globalement, un tiers des entreprises à céder a un chiffre d'affaires inférieur à 100 000€ et près de la moitié le situe entre 100 000€ et 500 000€. Dans les services, le chiffre d'affaires moyen des entreprises à céder est plus faible (34 % avec un CA entre 50 000 € et 100 000€).

□ PROFILS DES CÉDANTS

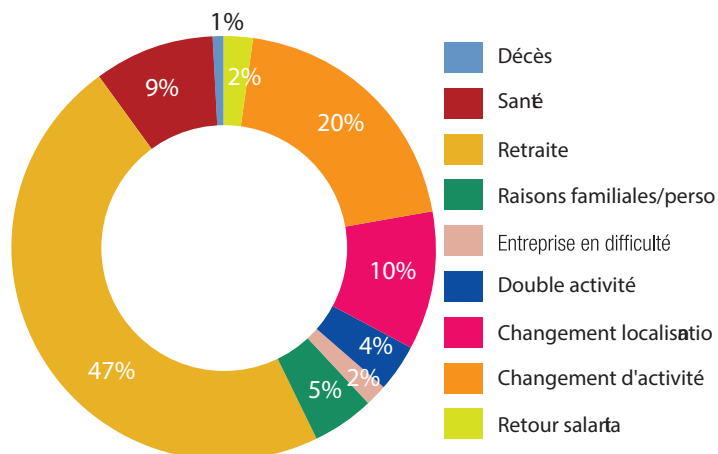
La majorité des dirigeants d'entreprises à céder ont plus de 55 ans (50 % des annonces) : Ceci explique que les départs en retraite restent le premier acteur invoqué par les chefs d'entreprises (47 %) en 2015, devant le souhait de changer d'activité, de revenir au salariat ou de cesser une double activité (26 % cumulés).

Toutefois, 20 % des cédants ont entre 41 et 50 ans, et presque autant ont moins de 40 ans, ce qui démontre bien que l'ensemble des entreprises artisanales peuvent être concernées. Ceux-ci engagent alors plus souvent une démarche de transmission de leur entreprise pour d'autres motifs, qu'il s'agisse d'un changement d'activité ou de raisons de santé.

→ AGES DES ENTREPRISES À CÉDER - TRANSENTREPRISE 2015



→ MOTIFS DE CESSIION DES ENTREPRISES ARTISANALES

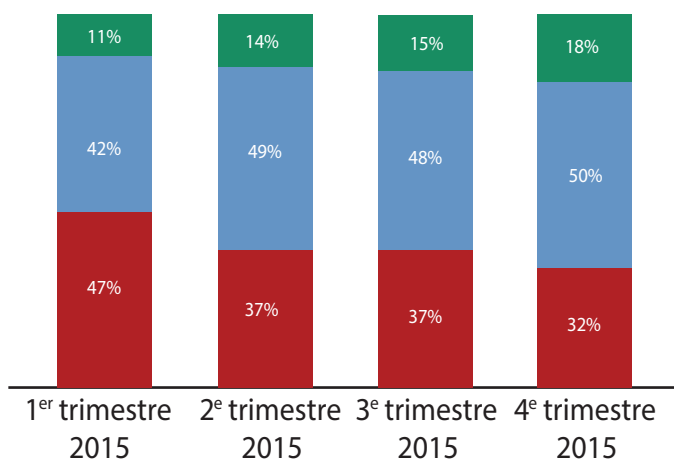


2 - Les explications méthodologiques sur le choix des activités relevant de l'artisanat se trouvent en page 15.

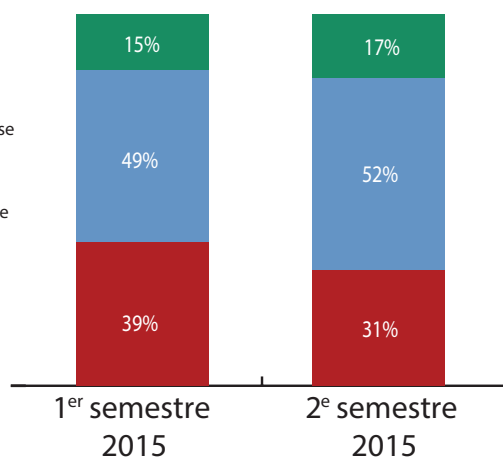
La situation économique pour les entreprises artisanales, en Auvergne comme en Rhône-Alpes³, s'est améliorée au cours de la seconde moitié de l'année 2015, après un début d'année plus compliqué.

□ EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

→ EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TRIMESTRE (2015) RHÔNE-ALPES



→ EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEMESTRE (2015) AUVERGNE



La fin d'année 2015 a été synonyme d'une réelle amélioration de la situation pour les entreprises artisanales de Rhône-Alpes, avec une hausse du chiffre d'affaires pour 18 % d'entre elles, une proportion qui n'avait pas été atteinte depuis plus de trois ans. Dans la majeure partie des cas, cette hausse a dépassé les 5 %. La baisse de chiffre d'affaires pour environ le tiers des entreprises reste toutefois préoccupante, car elle dépasse parfois les 30 %. La première cause de ces difficultés reste la baisse de la demande, malgré les signes de reprise de la consommation ; mais également l'augmentation de la concurrence qui plombe les petites entreprises artisanales.

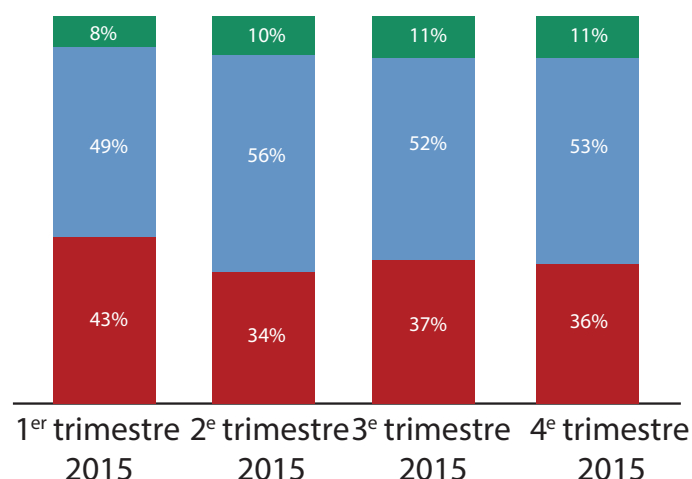
La situation des entreprises artisanales en Auvergne s'est améliorée courant 2015, ce qui a permis à une majorité d'entreprises de stabiliser leur chiffre d'affaires : la part des dirigeants sondés déclarant un chiffre d'affaires stable a dépassé la barre des 50 % en fin d'année 2015, pour la première fois depuis trois ans. A l'inverse, la part des artisans ayant noté une baisse de leur chiffre d'affaires a diminué de 8 points entre le 1^{er} et le 2^e semestre 2015. Néanmoins, la dégradation du chiffre d'affaires reste prégnante pour 30 % des entreprises et la visibilité sur les carnets de commande pour 2016 demeure limitée pour une bonne partie d'entre elles.



3 - Les chefs d'entreprises ont été interrogés en 2015 de manière distincte en Auvergne et en Rhône-Alpes, puisque les deux enquêtes de conjoncture n'ont été fusionnées que début 2016. La méthodologie de cette enquête est présentée en page 15.

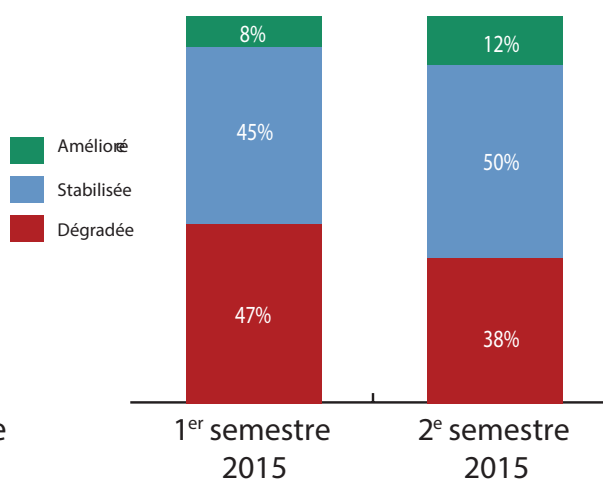
EVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

→ EVOLUTION DE LA TRÉSORERIE PAR TRIMESTRE (2015) RHÔNE-ALPES



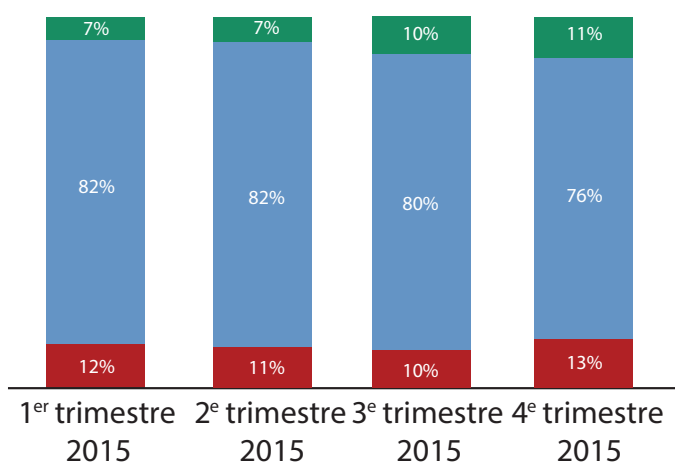
La trésorerie des entreprises artisanales de Rhône-Alpes s'est stabilisée au cours de l'année 2015, cet indicateur retrouvant progressivement un meilleur niveau que l'année précédente. 11% des entreprises déclarent une hausse en fin d'année 2015, ce qui dénote toutefois d'une situation encore fragile. Les perspectives pour 2016 s'annoncent plutôt optimistes, ce qui permet d'espérer une amélioration de la santé économique des entreprises artisanales.

→ EVOLUTION DE LA TRÉSORERIE PAR SEMESTRE (2015) AUVERGNE



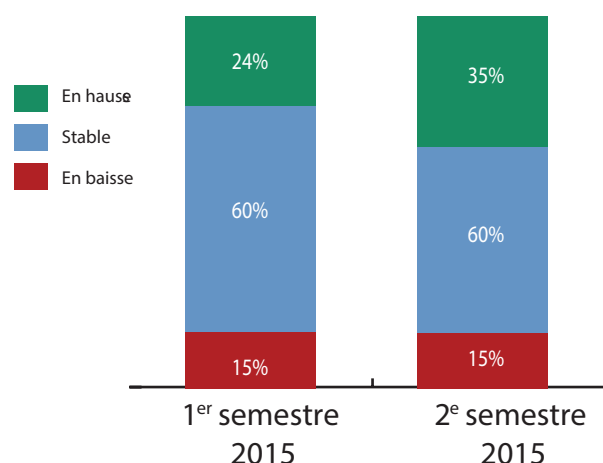
La situation de la trésorerie des entreprises auvergnates a évolué positivement au cours de l'année 2015 : après plusieurs semestres de stagnation, la part des dirigeants indiquant une trésorerie améliorée augmente enfin (12%). Les effets de la reprise de l'activité commencent donc à se faire sentir et la part des entreprises dont la trésorerie se dégrade diminue quant à elle de presque 10 points entre le 1^{er} et le 2^e trimestre 2015.

→ EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR TRIMESTRE (2015) RHÔNE-ALPES



La situation de l'emploi (hors apprentis et intérimaires) dans l'artisanat rhônalpin est restée relativement constante en 2015. Comme les années précédentes, le dernier trimestre s'est accompagné d'une plus grande instabilité de l'emploi, avec des hausses d'effectifs pour 13% des entreprises et à l'inverse une baisse pour 11%. La tendance pour début 2016 ne montre pas de véritable signe de reprise de l'emploi salarié.

→ EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SEMESTRE (2015) AUVERGNE



La situation de l'emploi (y compris apprentis et intérimaires) en Auvergne reste globalement stable en 2015. L'augmentation des effectifs au 2^e semestre s'explique notamment, comme les années précédentes, par les recrutements d'apprentis, dont les contrats démarrent le plus souvent en septembre. Ainsi, ils représentent 11% des embauches au 2^e semestre 2015. La situation reste toutefois contrastée selon les secteurs d'activité, l'alimentation restant le moteur de ces recrutements.

□ SOURCE DES DONNÉES

Les constats et tendances présentés dans ce panorama sont principalement issus du traitement des données du Répertoire des Métiers des Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes au 31/12/2015, mises au regard des données des années précédentes. Les données concernant l'apprentissage sont quant à elles issues de la base apprentissage des Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le nombre d'entreprises artisanales en Auvergne-Rhône-Alpes se base sur les entreprises actives inscrites au Répertoire des Métiers au 31/12/2015. D'autres publications, telle que l'étude sur l'Artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes publiée par l'INSEE et la CRMA, s'appuient sur d'autres bases de données (Répertoire des Entreprises et des Établissements de l'INSEE) qui ne sont pas exploitées dans ce panorama.

Quelques données complémentaires proviennent de l'analyse de bilans des actions conduites par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat en faveur des entreprises.

Enfin, les données concernant la conjoncture proviennent des réponses apportées par les chefs d'entreprises à une enquête conduite trimestriellement (en Rhône-Alpes) et semestriellement (en Auvergne) par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat.

La majorité des analyses s'appuient sur la répartition des activités artisanales selon les 4 grands secteurs de la nomenclature d'activité française pour l'artisanat (NAFA): l'alimentation, le bâtiment, la fabrication et les services ; et les sous-secteurs qui les composent.

□ ANALYSE DES ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

Pour l'analyse du secteur de la sous-traitance industrielle en page 5, les entreprises inscrites au répertoire des métiers dont l'activité appartient au cœur de la sous-traitance industrielle ont été sélectionnées. Pour cela, la sélection de codes activité opérée par le ministère en charge de l'industrie et reprise par l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) a été reprise :

- la métallurgie : fonderie de fonte [2451Z], d'acier [2452Z], de métaux légers [2453Z], d'autres métaux non ferreux [2454Z] ;
- le travail des métaux : forge – estampage – matriçage – métallurgie des poudres [2550A], découpage-emboutissage [2550B], traitement et revêtement des métaux [2561Z], décolletage [2562A], mécanique industrielle [2562B], fabrication de moules et modèles [2573A], boulonnerie-visserie et ressorts [2593Z, 2594Z], réparation de machines et équipements mécaniques [3312Z] ;
- la fabrication d'équipements mécaniques (chaudronnerie) : fabrication de structures métalliques et de parties de structures [2511Z], réparation d'ouvrages en métaux [3311Z], installation de structures métalliques chaudronnées et de tuyauterie [3320A],
- la fabrication d'articles en caoutchouc [2219Z], et de pièces techniques à base de matière plastique [2229A] ;
- l'industrie électronique : fabrication de cartes électroniques assemblées [2612Z].

Ont été ajoutées l'activité d'ennoblissement textile [1330Z] qui appartient complètement au champ de la sous-traitance industrielle, ainsi que la fabrication de structures métalliques et de parties de structures [2511Z] et la réparation de machines [3312Z], deux activités qui ne relèvent que partiellement de la sous-traitance industrielle.

Au-delà de ces données issues du répertoire des métiers, d'autres sources ont nécessité une sélection pour pouvoir être intégrées à l'analyse du champ de l'artisanat.

ANALYSE DU CHAMP DE L'ARTISANAT PARMIL LES OFFRES DE CESSION D'ENTREPRISES ARTISANALES PUBLIÉES SUR LE SITE WWW.TRANSENTPREPRISE.COM :

Le site Transentreprise rassemble des offres de cession pour tout type d'entreprises. Afin de tirer quelques enseignements propres à l'artisanat, une sélection des offres de cette base a été faite, en limitant l'analyse à la région Auvergne-Rhône-Alpes et en choisissant les secteurs d'activité suivants au sein de la NAF (nomenclature d'activité française). Ces secteurs ont été jugés comme appartenant, au moins partiellement, au champ de l'artisanat :

- La quasi-totalité de la NAF C « industrie manufacturière » (boulangeries-pâtisseries, confiseries, fabrication de boissons ; fabrication de textiles ; travail du bois et fabrication d'articles en bois ; imprimerie ; fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ; métallurgie ; réparation et installation de machines...)
- de la NAF F (construction, travaux d'installation, de finition, ...)
- de la NAF G codes 42.20 et 45.40 : réparation automobile et de cycles
- de la NAF G codes 47.22, 47.23, 47.29 : boucheries, triperies, poissonneries, crèmerie-fromagerie, ...
- de la NAF G code 47.76Z : commerce de détail de fleurs
- de la NAF G codes 47.81 et 47.89 : commerce de détail alimentaire / de fleurs sur éventaires et marchés
- de la NAF H codes 49.32 et 49.42 : taxis, voitures avec chauffeur, services de déménagement...
- de la NAF I code 56.10C : restauration de type rapide / à emporter
- de la NAF M codes 71.20 (contrôle technique automobile) et 74.20 (activités photographiques)
- de la NAF N, codes 81.2 et 82.19 : activités de nettoyage et travaux à façon divers
- de la NAF N, code 86.90 : ambulances
- de la NAF S, codes 95 et 96 : réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ; autres services notamment soins à la personne.

ENQUÊTE DE CONJONCTURE :

Le réseau des CMA de Rhône-Alpes, jusque fin 2015, interrogeait tous les trimestres par mail un panel d'entreprises artisanales, représentatif des 4 grands secteurs d'activité (alimentation, bâtiment, services, fabrication) et des 8 départements composant la région. Chaque trimestre, c'était environ 2 500 réponses qui étaient ainsi recueillies, reflétant la situation économique des entreprises et les difficultés rencontrées par celles-ci.

Parallèlement, le réseau des CMA d'Auvergne, jusque fin 2015, interrogeait tous les semestres par mail ses entreprises artisanales ressortissantes. Chaque semestre, c'était environ 1 500 réponses qui étaient ainsi recueillies, également représentatives des 4 grands secteurs d'activité (alimentation, bâtiment, services, fabrication) et des 4 départements composant la région.

À compter de début 2016, un travail de fusion des questionnaires de conjoncture a été amorcé, pour aboutir à la publication d'une nouvelle note de conjoncture Auvergne-Rhône-Alpes, grâce à plus de 3 000 réponses d'artisans de l'ensemble de la région. Pour 2015, les résultats sont donc encore présentés séparément pour les deux anciennes régions, et toute comparaison doit être faite avec prudence, compte tenu de la différence de temporalité des deux enquêtes de conjoncture (l'une trimestrielle, l'autre semestrielle).





→ Chambre Régionale
de Métiers et de l'Artisanat
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Central Parc 1
119, boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne
04 72 44 13 30
www.crm-auvergnerhonealpes.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Auvergne-Rhône-Alpes